



COVID-19

## PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 12 JANVIER 2022

### PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

#### AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

#### SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

#### POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

- **Isolement de 7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 10 jours** dans le cas contraire

#### CAS CONTACT

- Pas d'isolement
- Test immédiat (autotest pour les élèves)
- Autotest à J+2, J+4\*

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

### ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

#### QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

#### POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

#### CAS CONTACT

- L'élève pourra rester en classe :
- Si le test fait à J+0 est bien négatif (attestation sur l'honneur des parents)
  - Si les responsables légaux s'engagent à réaliser un autotest à J+2, J+4\*

\*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact

